

DEPARTEMENT
49 MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE SAUMUR

COMMUNE
DU
PUY-NOTRE-DAME

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 16 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le seize du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur MOUCHARD Patrice, MAIRE.

Etaient présents : Messieurs MOUCHARD Patrice, JOURDAIN Luc, AUGEREAU Hélène, CIVRAIS Jean-Claude, ISABELLON Isabelle, BONNET Marc, COCHONNEAU Olivier, MAINGRET Benoît, GIRARD Isabelle, LEBASTARD Marie, TIXIER Floriane

Absents excusés : Mmes DENIS Christine, ROIGNANT Maryline, Mrs GACHINIARD Eric, BABIN José

Madame Isabelle ISABELLON a été désignée secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

1. Révision des tarifs de location des salles communales

Les tarifs appliqués aujourd'hui pour la location de salles communales présentent des incohérences et nécessitent des ajustements.

De nouveaux tarifs sont donc proposés (en euros) :

Événement / locataire	Salle des Fêtes Coût de location	Salle Saint Louis Coût de location
Spectacles - exposition	360*	175*
Repas familiaux – mariages - animations - habitants de la commune	280*	100*
- hors commune	460*	130*
Vin d'honneur - habitants de la commune	60	30
- hors commune	100	50
Restaurateurs, manifestations en semaine - été	200	100
- hors période été	230	130
31 décembre - habitants de la commune	520	100
- hors commune	600	130
Associations communales	100	Gratuit

* ½ location supplémentaire pour le lendemain

Arrhes (à verser lors de la réservation)		
- réservation du samedi et dimanche	150	40
- réservation du samedi ou dimanche	110	30
- réservation association du Puy Notre Dame	20	gratuit
Cautions (à verser lors de la réservation)		
Caution salle	230	80

Caution poubelle	50	50
------------------	----	----

Ces tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} mars 2015. Les personnes ayant déjà fait une réservation (32 usagers) recevront un courrier les informant de l'augmentation des tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE les nouveaux tarifs de location
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Convocation du :
09/0/2015

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Conseillers Présents : 11

Le registre est dûment signé

Pour copie certifiée conforme
LE PUY NOTRE DAME, le 17 février 2015
Le Maire,

